

Stationnement des bus de tourisme sur la ville de Ouistreham Riva-Bella

Points de dépose et de montée des passagers :

La ville de Ouistreham Riva-Bella dispose de deux sites permanents pour la dépose et la montée des passagers. Ces emplacements ne peuvent être utilisés que comme un arrêt. Les bus ne peuvent y stationner.

Le premier est situé place Charles de Gaulle et est accessible sur la voie qui conduit à la gare maritime. Cet emplacement dispose d'une place de bus. Le dégagement se fait par le boulevard Maritime et l'avenue du 6 juin.

Le second est situé boulevard Aristide Briand, au pied du « mémorial commando Kieffer » encore dénommé « la Flamme ». Cet emplacement dispose de deux places de bus. L'accès à ce point de dépose se fait à partir du boulevard Maritime et de la place A. Thomas. Le dégagement se fait par le boulevard Churchill, le boulevard Kieffer, la place A. Thomas et l'avenue du 6 juin, ou pour la sortie de ville par le boulevard Churchill et l'avenue de la Liberté.

Stationnement des bus :

Place Alfred Thomas, payant du 1^{er} avril au 30 septembre, 5 places. Accès par le boulevard Maritime, dégagement par l'avenue du 6 Juin.

Place Charles de Gaulle, pour le stationnement des bus, **hors dépose et embarquement** qui n'y sont pas autorisés, un emplacement permanent est institué, accessible par la voie qui sort de la gare maritime en direction de Caen. Cet emplacement comporte 4 places de stationnement. Pour s'y rendre depuis le point de dépose du port, prendre le boulevard Maritime puis l'avenue du 6 juin. Depuis la « Flamme », prendre le boulevard Churchill, le boulevard Kieffer, la place A. Thomas puis l'avenue du 6 juin.

Avenue de la Redoute, les 5 emplacements en face du collège peuvent être utilisés tous les jours de la semaine hors périodes scolaires et les samedis, dimanches et jours fériés en périodes scolaires. L'accès depuis le point de dépose du port se fait par l'avenue Michel Cabieu, puis l'avenue Foch. Depuis le point de dépose de la Flamme, l'itinéraire à emprunter est le suivant : Boulevard A. Briand, boulevard Churchill, boulevard Kieffer, place A. Thomas, rue des Dunes, place Charles de Gaulle, avenue Michel Cabieu, avenue du maréchal Foch, avenue de la Redoute. Pour se rendre aux points de dépose depuis les emplacements du collège, prendre l'avenue du général Leclerc vers le port.

Route de Colleville, sur le parking du cimetière, deux places non marquées au sol sont possibles. Pour s'y rendre depuis le point de dépose du port, prendre le boulevard Maritime, la place Alfred Thomas, le boulevard Aristide Briand, le boulevard Churchill, l'avenue de la Liberté, et la route de Colleville. Depuis le point de dépose de la « Flamme », emprunter le boulevard Churchill, l'avenue de la Liberté, et la route de Colleville. Pour se rendre du parking du cimetière aux points de dépose, prendre l'avenue Dawson, l'avenue du Bois, l'avenue de la Liberté, la rue de Colleville, la rue du tour de Ville, la rue du chanoine Petit, l'avenue Michel Cabieu

Bruno HITIER

P.J. Plan de localisation des
emplacements et de circulation

Maire adjoint délégué
à l'urbanisme, aménagement